AR PREFECTURE
016-200054047-20170711-2017_07_11_08-DE
Reçu le 13/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 06

Date de Convocation:
4 juillet 2017

Date d'affichage :
4 juillet 2017

Le onze juillet deux mil dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 4 juillet 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s:
Mme LAMANT Marie-Line ; M. PAULET Didier ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; M.GOWLAND James ; M. MASDOUMIER Pascal ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine ; M. POINTIER Emeric ; Mme VICTOR Nathalie ; Mme VIGNAUD Christine ; M. LASCAUX Laurent

Délégations :
Mme LAMANT Marie-Line à Mme COURSAGET Mireille ; M. PAULET Didier à M. GERMANEAU Gilbert ; M. GOWLAND James à M. BOOB Frédéric ; M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean-François ; Mme VICTOR Nathalie à Mme VILLEDARY Véronique ; Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre ;

Secrétaire de séance : Mme FLEURIAU Valérie

Arrivée de Mme LAFONT Cindy, participation au vote à partir de la délibération n°4

2017/07/11
N°08

8 -Personnel Communal - Signature convention concernant les frais de repas engagés par la commune pour la restauration du mercredi midi au C.S.C.C.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'organisation du mercredi a bouleversé l'organisation des familles, des associations et des services publics, notamment celui de l'accueil de loisirs du Centre-Socio-Culturel du Confolentais.

De ce fait, la commune en concertation avec le Conseil Départemental représentant le collège Noël-Noël et le Centre-Socio-Culturel du Confolentais ont mis en place une restauration le mercredi midi au self du collège pour les enfants qui sont accueillis au centre le mercredi.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention s'avère nécessaire entre le Centre-Socio-Culturel du Confolentais et la Commune afin que celle-ci puisse refacturer au Centre-Socio-Culturel du Confolentais les frais de repas liés à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention ;
- Autorise M. le Maire à la signer.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 juillet 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)